

Proposition de gouvernance pour une Communauté d'Agglomération à l'échelle du Pays

Pour répondre aux légitimes interrogations ou inquiétudes que peut susciter la perspective de constitution d'une Communauté d'Agglomération à l'échelle du bassin de vie, il est proposé une réflexion à la gouvernance. Cette organisation, vise à respecter l'identité et la capacité de chaque commune à participer à l'élaboration des projets de la nouvelle Agglomération, tout en veillant au suivi et à l'efficacité du fonctionnement des services de proximité à destination des populations.

Contrat d'agglomération 2014-2020 : pacte fondateur de la future Communauté

Elaboration d'un Contrat d'Agglomération signé par l'ensemble des Maires de la Communauté dans lequel seraient précisés les projets de chaque territoire à court, moyen et long terme, reprenant les contrats de pays, de ruralité, de territoire, enfance / jeunesse ou encore le volet territorial du CPER.

Commissions consultatives territoriales

Dans le périmètre de chaque ex-Communauté, serait mise en place une Commission consultative territoriale réunissant a minima le Président de la Communauté d'Agglomération et les maires des communes, mais pouvant être élargie à d'autres élus. Son rôle serait de suivre les dossiers engagés antérieurement à la fusion et de faire des propositions. Chaque Commission territoriale désignerait trois élus pour siéger à une **Commission consultative d'Agglomération** qui se réunirait deux à trois fois par an. Elle serait chargée de faire la synthèse des échanges et projets territoriaux, puis de les présenter au Bureau communautaire.

Conseil communautaire

Toutes les communes y sont représentées. C'est l'organe de décision de l'Agglomération. Pour chaque conseiller communautaire, un suppléant serait désigné.

Commissions thématiques (économie, ruralité, transport, enseignement supérieur, voirie, services à la population,...)

Chaque commission serait présidée par un Vice-Président ayant délégation. Les conseillers municipaux qui ne sont pas conseillers communautaires pourraient participer aux commissions thématiques. Toutefois les Commissions ne pourront compter plus de 50 membres.

Bureau communautaire

Il est composé du Président, des 15 Vice-Présidents (chaque ex-Communauté de communes serait représentée par un Vice-Président) et de 15 délégués.

Vice-Présidents

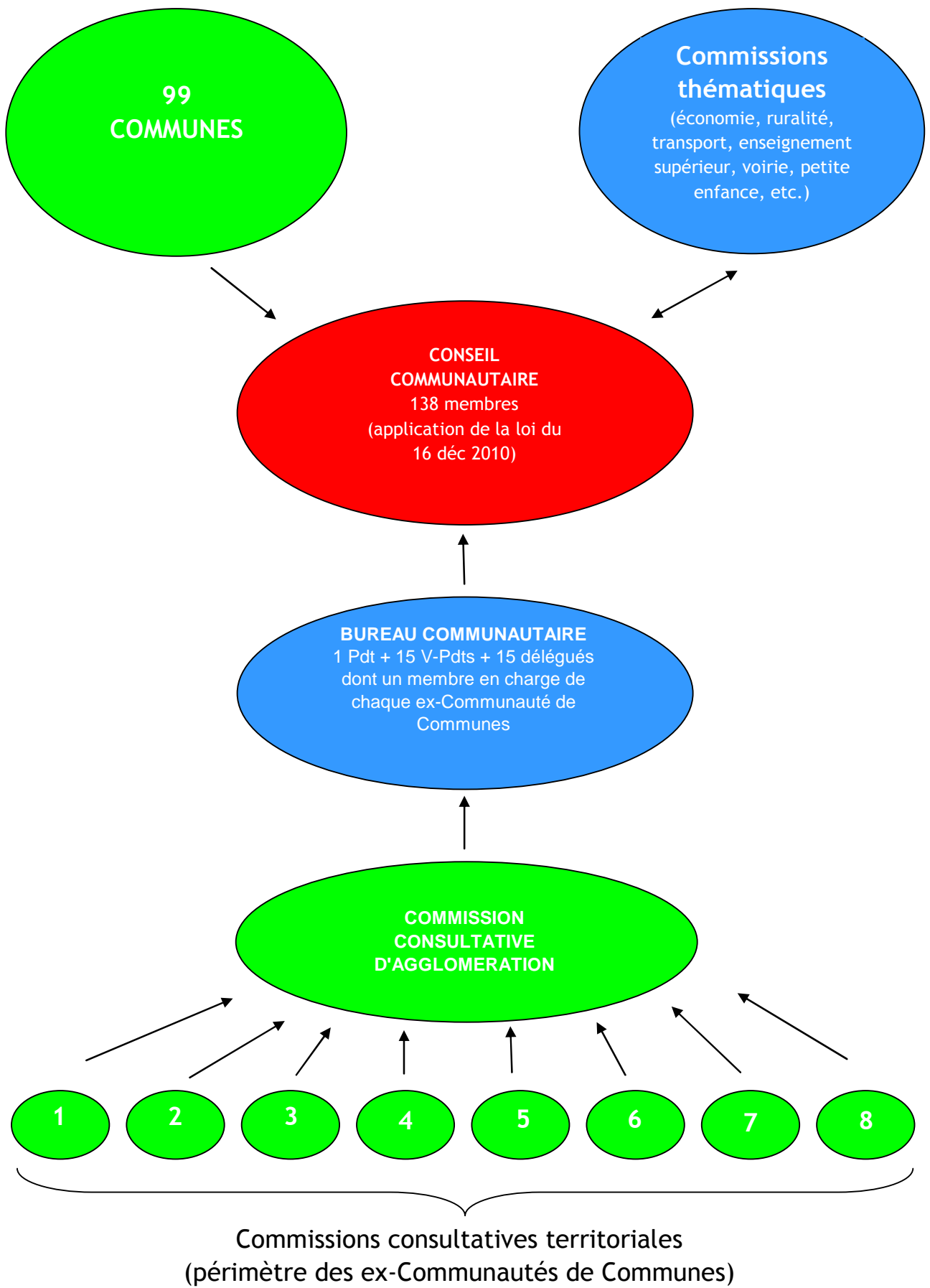
La loi prévoit que leur nombre ne peut dépasser 20 % de l'effectif de l'assemblée délibérante et un plafond de 15 maximum.

Président

Elu par les membres du Conseil communautaire.

NB :

les biens et les personnels des Communautés fusionnés sont intégralement transférés au nouvel EPCI, dans les conditions actuelles de statut et d'emploi

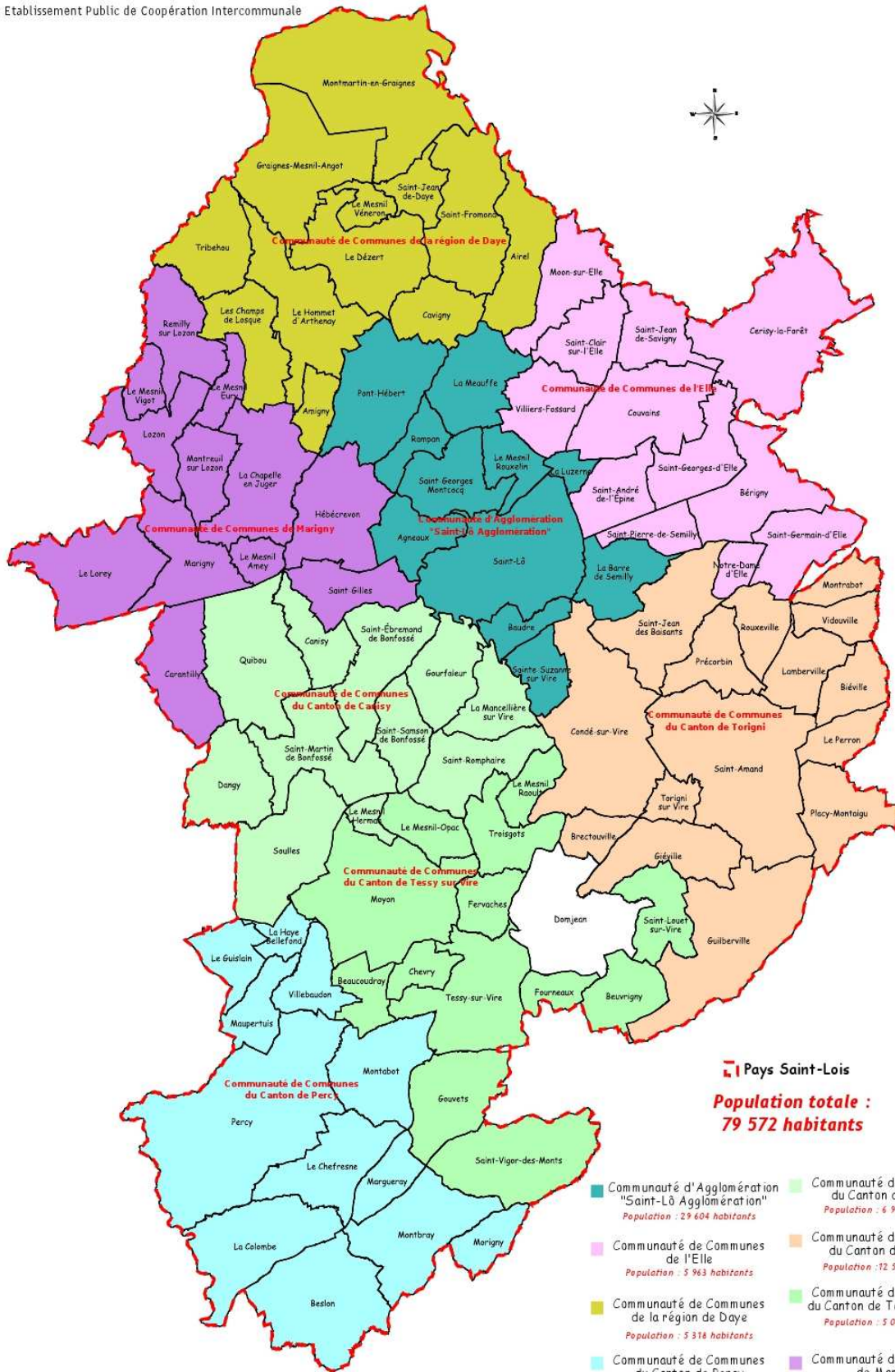


COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ET COMMUNAUTES DE COMMUNES	NOM COMMUNES	POPULATION MUNICIPALE DE 2011	REPARTITION
Saint-Lô Agglomération	AGNEAUX	4153	5
	BAUDRE	501	1
En moyenne : 1 élu pour 740 habitants	LA BARRE DE SEMILLY	938	1
	LA LUZERNE	39	1
	LA MEAUFFE	1073	1
	LE MESNIL ROUXELIN	482	1
	PONT HEBERT	1787	2
	RAMPAN	197	1
	SAINT GEORGES MONTCOCQ	839	1
	SAINT LO	19092	25
	SAINTE SUZANNE SUR VIRE	503	1
	TOTAL	29604	40
Communauté de Communes de la Région de Daye	AIREL	519	1
	AMIGNY	142	1
En moyenne : 1 élu pour 443 habitants	CAVIGNY	195	1
	GRAIGNES-MESNIL ANGOT	786	1
	LE DEZERT	559	1
	LE HOMMET D'ARTHENAY	426	1
	LE MESNIL VENERON	97	1
	LES CHAMPS DE LOSQUE	203	1
	MONTMARTIN EN GRAIGNES	551	1
	SAINT FROMOND	730	1
	SAINT JEAN DE DAYE	607	1
	TRIBEHOU	503	1
	TOTAL	5318	12
Communauté de Communes de l'Elle	BERIGNY	372	1
	CERISY LA FORET	934	1
En moyenne : 1 élu pour 497 habitants	COUVAINS	435	1
	MOON SUR ELLE	839	1
	NOTRE DAME D'ELLE	130	1
	SAINT ANDRE DE L'EPINE	531	1
	SAINT CLAIR SUR L'ELLE	871	1
	SAINT GEORGES D'ELLE	378	1
	SAINT GERMAIN D'ELLE	185	1
	SAINT JEAN DE SAVIGNY	357	1
	SAINT PIERRE DE SEMILLY	415	1
	VILLIERS FOSSARD	516	1
	TOTAL	5963	12
Communauté de Communes du canton de Canisy	CANISY	1028	1
	DANGY	650	1
En moyenne : 1 élu pour 632 habitants	GOURFALEUR	434	1
	LA MANCELLIERE SUR VIRE	478	1
	LE MESNIL HERMAN	140	1
	QUIBOU	881	1
	SAINT EBREMOND DE BONFOSSE	737	1
	SAINT MARTIN DE BONFOSSE	539	1
	SAINT ROMPHAIRE	733	1
	SAINT SAMSON DE BONFOSSE	905	1
	SOULLES	429	1
	TOTAL	6954	11

Communauté de Communes du canton de Marigny	CARANTILLY	594	1
	HEBECREVON	1124	1
En moyenne : 1 élu pour 611 habitants	LA CHAPELLE EN JUGER	659	1
	LE LOREY	601	1
	LE MESNIL AMEY	258	1
	LE MESNIL EURY	181	1
	LE MESNIL VIGOT	258	1
	LOZON	307	1
	MARIGNY	2106	2
	MONTREUIL SUR LOZON	280	1
	REMILLY SUR LOZON	663	1
	SAINT GILLES	908	1
	TOTAL	7939	13
Communauté de Communes du canton de Percy	BESLON	519	1
	LA COLOMBE	637	1
En moyenne : 1 élu pour 372 habitants	LA HAYE BELLEFOND	74	1
	LE CHEFRESNE	302	1
	LE GUISLAIN	117	1
	MARGUERAY	145	1
	MAUPERTUIS	135	1
	MONTABOT	291	1
	MONTBRAY	369	1
	MORIGNY	89	1
	PERCY	2242	3
	VILLEBAUDON	284	1
	TOTAL	5204	14
Communauté de Communes du canton de Tessy sur Vire	BEAUCOUDRAY	151	1
	BEUVRIGNY	158	1
En moyenne : 1 élu pour 362 habitants	CHEVRY	77	1
	FERVACHES	373	1
	FOURNEAUX	83	1
	GOUVETS	261	1
	LE MESNIL OPAC	257	1
	LE MESNIL RAOULT	368	1
	MOYON	1102	1
	SAINT LOUET SUR VIRE	188	1
	SAINT VIGOR DES MONTS	289	1
	TESSY SUR VIRE	1482	2
	TROISGOTS	273	1
	TOTAL	5062	14
Communauté de Communes du canton de Torigni	BEVILLE	164	1
	BRECTOUILLE	151	1
En moyenne : élu pour 597 habitants	CONDE SUR VIRE	3255	4
	GIEVILLE	653	1
	GUILBERVILLE	937	1
	LAMBERVILLE	158	1
	LE PERRON	175	1
	MONTRABOT	84	1
	PLACY MONTAIGU	208	1
	PRECORBIN	513	1
	ROUXEVILLE	320	1
	SAINT AMAND	2211	2
	SAINT JEAN DES BAISANTS	1163	1
	TORIGNI SUR VIRE	2416	3
	VIDOUILLE	123	1
	TOTAL	12531	21
	DOMJEAN	997	1
	TOTAL	79572	138

Les EPCI* sur le territoire du Pays Saint-Lois

*EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale



Pays Saint-Lois

**Population totale :
79 572 habitants**

Sources :
Données Saint-Lô Agglomération
© BD TOPO - IGN®, licence Etablissement Public
Réalisation :
Saint-Lô Agglomération, B. PEZAVANT
Juillet 2011

Document de travail

□ Commune appartenant à aucun EPCI
Population : 997 habitants